



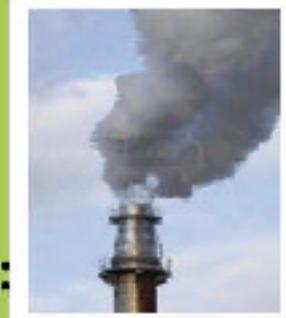
« Coordination de la société civile d'Arlit »

Niger

« MAI-MAGANA »

INDUSTRIES EXTRACTIVES :

URANIUM, BONHEUR OU MALHEUR DES PEUPLES ?



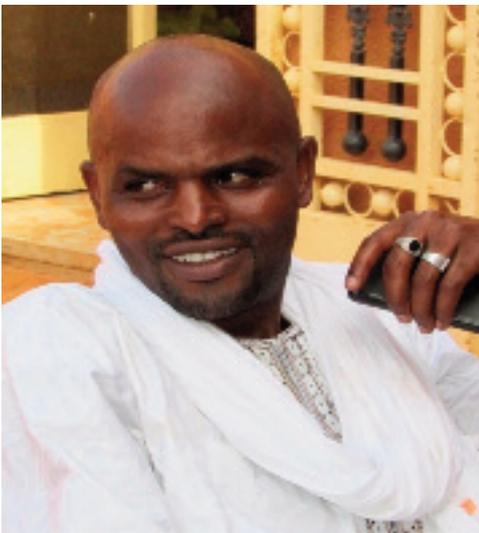
BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE BIEN ETRE [Aghirin'man]

« Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'il fasse référence à la publication d'origine ». « Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement position de NSL »

« L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures » (Constitution du Niger article 149).

N°03- Décembre 2017

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES ANNONCÉS PAR AREVA LE SYNAMIN ET LE SYTRAMIN : LES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX SERONT-ILS DÉFENDUS ?



**UN DEMI-SIÈCLE D'EXPLOITATION D'URANIUM AU NIGER PAR AREVA
FOUILLER DANS L'HISTOIRE
POUR PRÉPARER L'AVENIR**

**LES MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST :
UNE SOURCE DE DEVELOPPEMENT
EN DANGER**

DÉCLARATION DE LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT SUITE AUX LICENCIEMENTS DES TRAVAILLEURS ANNONCÉS PAR AREVA DANS SES FILIALES ET SON REFUS DE PAYER SES IMPÔTS AU NIGER

**AREVA : OSRA (OBSERVATOIRE DE SANTÉ DE LA RÉGION D'AGADEZ)
LA MACHINE À PROPAGANDE OU
MACHINE POUR DRIBBLER ?**





Dans ce quatrième numéro, Mai-magana boucle cette fin d'année 2017 sur une note sombre du secteur minier du Niger. Oui en effet, les filiales d'AREVA, SOMAIR et COMINAK annoncent la mise en chômage presque 1000 travailleurs dont 700 pour la seule SOMAIR. De l'autre côté, les collectivités de la région d'Agadez accusent les sociétés minières (SOMAIR, COMINAK et SONICHAR) d'incivisme fiscal pour leur refus de payer la taxe professionnel. En toile de fond, c'est la diminution de la production d'uranium (de 3 100 TU à 2 800 TU), la chute des prix de l'uranium (73 000 FCFA à 55 000 FCFA et direction 20 000 FCFA). La SOPAMIN (société du patrimoine minier du Niger) est dans l'incapacité de vendre pour le compte du Niger, un seul gramme d'uranium. La SOMINA (Société des Mines d'Azelik) qui exploitait un gisement d'uranium dans la zone d'Ingall depuis 2007, a suspendu totalement sa production depuis deux ans, laissant derrière elle des travailleurs désabusés et prêt à s'engager dans n'importe quelle aventure et une zone écologiquement sinistré et polluée radiologiquement pour des milliards d'année., celle d'Imouraren totalement hypothéquée pour ne pas dire abandonné, l'exploitation du gisement de Madawela par GOUVIEX après des études d'impact environnemental trichées et l'obtention d'un certificat de conformité environnemental suspect, reste une promesse irréalisable. Regardez l'Etat dans lequel se trouve la route de l'uranium qui va de Tahoua à Arlit (650 km), il faut 150 milliards pour la reprendre c'est l'équivalent de la production d'uranium d'un an pour la SOMAIR et la COMINAK, il y a très peu de chance pour que cela se réalise n'est se pas ? La SONICHAR qui exploite le charbon dans le département de Tchirozerine et fournit de l'électricité à la SOMAIR et la COMINAK, est à bout de souffle à cause de l'âge (environ 40ans) de ses installations obsolètes, elle risque de s'arrêter à tout moment et plonger toute la région d'Agadez dans le noir. Il s'agit donc d'une crise industrielle sans précédent dans notre pays mais les nigériens s'interrogent : puisque AREVA (France) exploitent l'uranium depuis un demi-siècle, elle vend et achète cette uranium depuis cette période,

ne doit-elle supporter l'effort de guerre car il s'agit bien d'une guerre de survie pour cette industrie même si certains pensent qu'elle est cillement organisée.

En novembre 2016, nous avons organisé un forum ici à Arlit sur le réaménagement des sites miniers après exploitation ou l'après mine, certains ont vu l'inopportunité de cette rencontre et, ont estimé que les mines d'uranium ont des beaux jours devant elles. L'histoire a commencé à nous donné raison, il faut ouvrir les yeux et arrêter de rêver.

Notre pays du Niger vient d'être suspendu (novembre 2017) de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) par les instances cet organisme international pour insuffisance de progrès dans les objectifs fixés. Le gouvernement du Niger a réagi en menaçant de se retirer purement et simplement de l'ITIE. Mais on est en droit de s'interroger sur qui a fait des progrès dans les objectifs de l'ITIE, la France ? La Grande Bretagne ect ect ?

Au vu du passif historique que nous avons rappelé dans nos précédant livraison de « Mai-Magana » et compte tenu des spécificités de l'exploitation de l'uranium et de l'opacité propre à la filière nucléaire, n'est-il pas illusoire d'espérer une exploitation de l'uranium équitable et respectueuse de l'environnement et des populations ? That is the question.

L'interview dans ce numéro de Mai-Magana de deux syndicats (Syndicat des mines du Niger, Syndicat des travailleurs des mines du Niger) que nous avons intitulé « les intérêts matériels et moraux des travailleurs seront-ils défendus ? » .

En attendant, la colère monte à travers des déclarations des élus locaux, de la société civile, Mai-magana, « uranium malheur ou bonheur des peuples » à vous de répondre en 2018 et bonne observation.

Nous souhaitons le bonheur à tous et au Niger.

AVIS À NOS LECTEURS :
CETTE TRIBUNE EST LA VÔTRE !
N'HÉSITENT POINT !
ENVOYEZ NOUS VOS ÉCRITS !
PROFITEZ DE NOS COLONNES !
MAÏ MAGANA, LE JOURNAL
QUI LIBÈRE LA PAROLE !

LES MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST : UNE SOURCE DE DEVELOPPEMENT EN DANGER

PAR NDONGO SAMBA SYLLA, PROGRAMME MANAGER

Le « samedi de l'économie » du 09 septembre 2017 a été consacré à une question globale qui revient régulièrement au-devant de l'actualité : l'émigration. ARCADE et la Fondation Rosa ont invité Mamadou Mignane Diouf à animer des échanges sur cette question avec un public venu nombreux au Centre de Bopp. Mignane Diouf est chargé du projet Made Afrique (Migration et Développement en Afrique) et initiateur du Groupe de travail Migration du Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD), devenu Réseau Migration et Développement (REMIDDEV).

Alors que la tendance actuelle dans les relations euro-africaines est de faire de la « migration » un problème, voire même un enjeu « sécuritaire », Mignane Diouf a tenu à rappeler un fait d'évidence : l'émigration est une constante dans la vie des collectivités humaines. Les hommes et les femmes se sont toujours déplacés d'un endroit à un autre pour différentes raisons : exil volontaire ou forcé, recherche de meilleures conditions de vie, goût de l'aventure, etc. L'humanité telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui est le produit de dynamiques migratoires complexes qui, depuis l'apparition des premiers êtres humains en Afrique, continuent de poursuivre leur cours. Les frontières érigées par la nature n'ont jamais empêché les collectivités humaines de se déplacer pour créer des liens et du sens dans des endroits autres que ceux dans lesquels elles ont pu effectuer leurs socialisations primaires. Sous ce rapport, le concept de « migration irrégulière », déplore Mignane Diouf, exprime un contresens anthropologique. Comment pourrait-on parler de « migration irrégulière » ? Ceci voudrait-il dire qu'il existe des êtres humains qui seraient des « étrangers » sur la planète qui nous est commune ? Pourquoi donc l'émigration, tout ce qu'il y a de plus

naturel serait-on tenté de dire, devrait-elle constituer un problème ? 2

En réalité, note Mignane Diouf, s'il y a une irrégularité à dénoncer, c'est bien la conférence de Berlin de 1884-1885, cette fameuse conférence qui a partagé l'Afrique à la manière d'un gâteau entre les principales puissances coloniales européennes de l'époque.

Pourtant, ironie de l'histoire, durant la seconde guerre mondiale, beaucoup d'Européens qui fuyaient les atrocités nazies avaient choisi l'Afrique comme lieu de refuge.

Quand on empêche les populations de se déplacer, il s'ensuit généralement des drames. Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, 12 000 personnes migrant vers l'Europe via la Méditerranée auraient perdu la vie depuis 2014. La plupart d'entre elles n'ont toujours pas été identifiées.

Depuis la mise sur pied de Frontex en 2005, l'Europe ne cesse de durcir sa politique migratoire, renforçant notamment la dimension sécuritaire. Elle a initié différents programmes qui n'ont pas donné les succès espérés. Pour Mignane Diouf, le programme de « co-développement » était un leurre, la Directive Retour une forme de déportation, la Migration Choisie une insulte, les Centres de rétention construits en Afrique une violation des droits alors que les programmes circulaires pour les jeunes ont été un échec.

La dernière grande rencontre en date Europe-Afrique sur les questions migratoires (Conférence de la Valette, Malte, en 2015) a adopté la distinction problématique entre « migrants politiques » (qui devraient bénéficier du droit d'asile) et « migrants économiques » (personnes dont l'émigration vers l'Europe devrait être dissuadée par tous les moyens). Elle a marqué le début de la politique du « tout sécuritaire ». Ce que Mignane Diouf résume ainsi :

- « Le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen délocalisé au travers d'une sous-traitance de plus en plus souvent confiée à des pays de transit ou de départ.

- Le blocage des personnes en migration même dans leur espace commun avec la signature d'accords divers (coopération, aide au développement, gestion concertée des flux migratoires ou réadmission) et de nouveaux outils comme les Migration compacts.

- Les pressions et le chantage sur les États d'Afrique ou du Moyen-Orient pour qu'ils promulguent des lois réprimant « l'émigration illégale » complètent cette délégalation de la surveillance des frontières de l'Union européenne (UE). Par exemple la loi de 2015 d'un pays de la CEDEAO (Niger) qui criminalise la migration et condamne toute personne qui tente de faire traverser les frontières du Niger

Photo : Un camion de migrants à Agadez



vers la Libye et l'Algérie, notamment à partir d'Agadez, ville carrefour depuis des siècles. »

La tendance, depuis ce sommet, est donc

- « Au renforcement du budget de Frontex.
- A l'externalisation des frontières européennes vers les pays africains les plus proches ou servant de transit.
- A la mise en place d'un Fonds fiduciaires pour accompagner les pays africains dans des projets locaux et sous-régionaux.
- Aux accords de réadmission avec le passeport UE là où les pays refusaient de coopérer. »

A cette palette de mesures répressives, est venue s'ajouter tout récemment la mise en place de Hot Spots (centre de rétention et de tri des migrants) en Afrique. C'est la dernière 3

« trouvaille » que le président Macron a proposée aux Chefs d'Etat africains lors du mini-sommet du 28 août 2017 à Paris, lequel a vu la participation des présidents Idriss Deby Itno du Tchad et Mahamadou Issoufou du Niger. Malgré les réticences compréhensibles du président tchadien, il semblerait que l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) envisage d'envoyer des agents en Afrique dès qu'un accord aura été conclu.

« Pendant que ces pays africains accompliraient cette honteuse tâche, poursuit Mignane Diouf, l'Europe, se chargerait elle de faire le nettoyage des irréguliers en les déportant par un document qui remplacera les passeports ou sauf-conduits que les Consulats et Ambassades africains refuseraient de délivrer à des compatriotes en voie d'expulsion. Il s'agit du Laisser-Passer Européen.

Le Laisser-passer européen (LPE) est un document que l'UE a conçu pour remplacer le passeport légal de nos Etats pour expulser des migrants !

Pour surmonter les résistances des Consulats à collaborer pour l'identification des africains, le



Photo : Des migrants en partance d'Agadez

Parlement européen a adopté une loi qui stipule les LPE pour conduire les migrants à leur frontières !! »

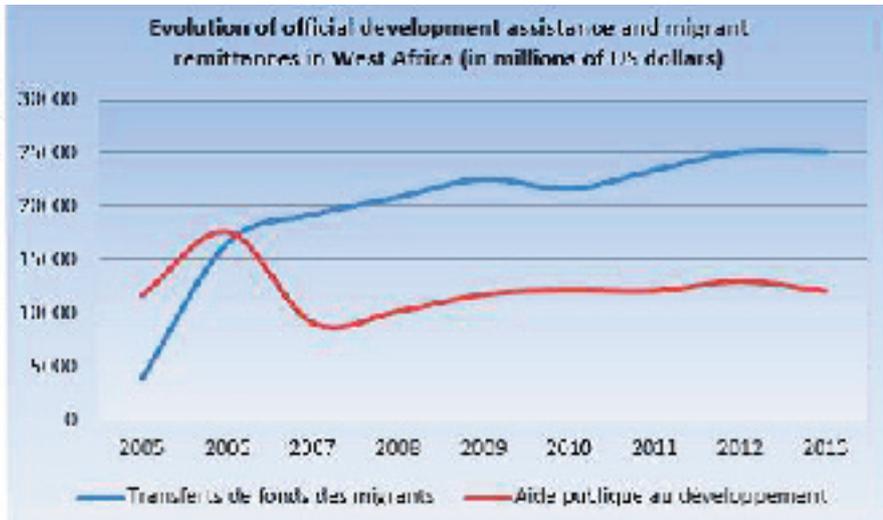
Face à cette approche sécuritaire et répressive de l'Union européenne, les organisations de la société africaine se battent au quotidien pour le respect des droits des migrants et la régularisation de leur situation. Mignane Diouf note qu' : « aucun pays, aucun Gouvernement à lui seul ne peut faire face aux questions des migrations, et surtout si celles-ci peuvent être influencées par les questions de sécurité et de diplomatie, dans une géopolitique de crises ! » En tant que membre des sociétés civiles africaines, il plaide pour les mesures suivantes :

- « Pousser l'Afrique à rompre le silence et à se faire entendre d'une seule voix. »
- A nos pays de se doter de politiques migratoires bien intégrées aux textes sous régionaux
- Renforcer et faire appliquer les textes de la libre circulation des personnes et des biens ; (les Africains migrent surtout en Afrique à 99%).
- Créer des alliances entre acteurs étatiques et non étatiques : parlementaires, journalistes, chercheurs, etc.
- Impliquer les parlementaires dans la gestion des questions migratoires.
- Organiser des Assises africaines de la Migration avec tous les acteurs.»

Pendant les débats, les interventions du public ont mis l'accent sur deux aspects

principaux. Pour un certain nombre de participants, il faudrait davantage de sensibilisation sur les questions migratoires et, malheureusement, sur les nombreux drames soufferts par les migrants. Cela permettra de mettre la migration au centre du débat public, de mieux défendre les droits des migrants, de montrer le caractère inadapté des politiques sécuritaires de l'Europe. Mais également de contribuer à décoloniser les esprits et les imaginaires : l'image de l'Europe comme eldorado continue de faire des dégâts auprès d'une partie de la jeunesse africaine. Il est temps selon certains participants de montrer à la jeunesse africaine qu'il lui revient de créer elle-même en Afrique l'avenir auquel elle aspire. L'Afrique ne changera pas si sa jeunesse n'en est pas convaincue. 4

Par ailleurs, certains participants ont soulevé une question d'ordre « sémantique » en soulignant que ceux que l'Europe appelle « migrants » sont en réalité des victimes de la mondialisation. L'Europe n'appelle pas « migrants » les médecins, sportifs, scientifiques, etc. africains qui travaillent à l'intérieur de ses frontières. Ceux-là ne constituent pas un « problème ». Quand il s'agit de la matière grise africaine, pas de problème migratoire. En revanche, quand il s'agit de personnes « indésirables », là l'Europe parle de « migrants » et de problème migratoire. Beaucoup d'intervenants ont insisté sur



l'incohérence de la démarche européenne. On ne peut vouloir d'un côté un libre-échange commercial avec les pays africains et de l'autre défavoriser la libre circulation des personnes. Cette démarche révèle d'ailleurs une certaine incongruité morale : l'Europe a fait le choix de dire que les biens et les capitaux qui circulent sont moralement plus importants pour elle que les pauvres hères qui veulent rejoindre ses frontières !

Pourtant, de l'avis de nombreux économistes comme Dani Rodrik et

Lans Pritchett¹, les gains économiques associés à la migration des pays du Sud vers les pays du Nord sont largement supérieurs aux gains de la libéralisation commerciale qui sont quasi-nuls. Si l'on jette un coup d'oeil aux statistiques sur les transferts des migrants, on se rend compte qu'ils surpassent souvent l'aide au développement reçue par les pays du Sud. C'est le cas notamment pour l'Afrique de l'Ouest. En 2015, selon les indicateurs de développement de la Banque mondiale, le Sénégal avait reçu 1,6 milliards de dollars de sa diaspora, un montant 2,6 fois supérieur

au montant des flux bilatéraux nets d'aide publique au développement reçu par ce pays. La même année la diaspora nigériane avait transféré au Nigéria 21 milliards de dollars, soit 17 fois plus que le montant des flux bilatéraux nets d'aide publique au développement.

Les fonds transférés par la diaspora ouest-africaine, dont le nombre est estimé à 9,1 millions, représentent 3,2% du Produit intérieur brut (PIB) de la région, soit en moyenne le double de l'aide publique au développement. Ces fonds contribuent souvent à améliorer significativement les conditions de vie des ménages qui en sont destinataires. Parfois, ils répondent à des logiques de solidarité qui peuvent partiellement compenser l'inaction publique. En Sierra Leone, entre 2013 et 2014, dans le contexte de la crise Ebola, les transferts de fonds des migrants ont augmenté de 50%.

Graphique : Evolution des transferts des migrants et de l'aide officielle au développement en Afrique de l'Ouest (en millions de dollars)

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

AFRIQUE DE L'OUEST

Sotrac-Mermoz Villa 43 BP : 25013 | Dakar-Sénégal

Téléphone : +221 33 869 75 19 | Fax : +221 33 824 19 95 | site web : www.rosalux.sn

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

Contactez Maï Magana

Le bulletin trimestriel d'informations de l'Ong Aghirin'man

aux numéros suivants

- 96872498-94161026-96880085

AREVA : OSRA (OBSERVATOIRE DE SANTÉ DE LA RÉGION D'AGADEZ) LA MACHINE À PROPAGANDE OU MACHINE POUR DRIBBLER ?

Raisons de création :

Après les visites des associations CRIIRAD, Sherpa et Médecin du Monde en 2003, 2005, 2007 et 2009 invitation de l'ONG Aghirin'man et les rapports issus de ces investigations, notamment sur la situation de la radioactivité, la santé des populations dans et autour des sites miniers d'uranium au Niger. Les rapports de SHERPA, CRIIRAD et Médecin du monde en collaboration avec l'ONG Aghirin'man sont accablants et rompent avec la culture du secret jusqu'à 2007 imposée par AREVA sur le degré d'exposition aux radiations. Ainsi donc ces associations avaient anticipé la publication des rapports et les menaces d'une action en justice contre AREVA, pour « blessures et homicides involontaires, mis en danger de la vie d'autrui et faute inexcusable ».

Des négociations entre le groupe AREVA et les associations Sherpa et médecin du monde ont abouti sur la création des observatoires de santé dans les régions du monde où le groupe AREVA exploite l'uranium le 16 mars 2007. Il s'agit donc de répondre aux préoccupations exprimées par les associations citées plus haut. Les rapports de la situation sociaux environnementale existent sur les sites des associations CRIIRAD, Sherpa et GREANPEACE. Beaucoup d'autres associations ayant un fondement juridique ou informel ont été créées après cette période de négociation. Ainsi donc en 2011 est créée pour les mines du Niger l'OSRA (Observatoire de Santé de la Région d'Agadez)

Dénomination :

Vu la constitution de la 7ème République, vu la nécessité d'étudier l'impact sanitaire des activités minières du groupe AREVA (COMINAK, SOMAÏR, IMOURAREN SA et AREVA NC Niger) sur la santé publique des



travailleurs et des populations riveraines, vu la nécessité de réparer et de prévenir les éventuels dommages causés par l'exploitation minière à Arlit : il est créé entre les adhérents au présent statut, un Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez OSRA en République du Niger.

Objet de création :

L'OSRA a pour objet d'étudier l'impact sanitaire des activités minières du groupe AREVA (COMINAK, SOMAÏR, IMOURAREN SA et AREVA NC NIGER) sur la santé publique en général, l'hygiène, la santé et la sécurité au travail de son personnel, des sous-traitants permanents et des populations

A ce titre, il est notamment chargé :

- D'étudier et de surveiller la santé des anciens salariés ayant travaillé dans les mines et des usines de traitement d'uranium de SOMAÏR, COMINAK et IMOURAREN SA, et susceptibles d'avoir été exposés aux rayonnements ionisants ;
- D'observer l'impact éventuel des activités minières sur la santé de la population riveraine des sites miniers et sur les zones traversées lors du transport de l'uranate et produits chimiques ;
- D'établir des liens essentiels et directs entre les maladies déclarées et les conditions de travail ;

- De mener des études épidémiologiques transparentes sur diverses catégories des populations riveraines permanentes ou saisonnières des sites miniers ayant pu être soumises aux éventuels effets des activités minières ;

- D'assurer la prise en charge par les organismes compétents ou à défaut par AREVA (COMINAK, SOMAÏR, IMOURAREN SA et AREVA NC NIGER) des personnes reconnues atteintes de maladie professionnelle liée à l'exposition aux rayonnements ionisants dans le cadre de leur ancienne activité professionnelle comme salariés de SOMAÏR, COMINAK, et IMOURAREN SA

Pour atteindre cet objet, l'Observatoire de la santé :

1. Effectue un suivi post-professionnel des salariés de SOMAÏR, COMINAK et IMOURAREN SA selon des modalités identiques au régime français de suivi post-professionnel ;
2. Assure le suivi épidémiologique des affections dont le lien potentiel avec la radioactivité et les autres effets négatifs de l'exploitation minière au sein des populations riveraines permanents ou saisonnières des sites miniers ayant pu être soumises aux éventuels effets des activités minières ;

3. Assure le suivi sanitaire des populations vivant autour des sites miniers à partir des enregistrements faits dans les différentes structures médicales ;

4. Etudie la mortalité constatée dans les hôpitaux de SOMAÏR et COMINAK de 1977 à nos jours ;

5. Contribue à l'information à la formation et à la sensibilisation des populations riveraines sur les effets de la radioactivité.

6. Incite à la création d'un hôpital de référence à Agadez.

L'observatoire de santé de la région d'Agadez à son siège à Arlit, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décision de l'AG. Les membres fondateurs de l'association OSRA :

- Le groupe AREVA au Niger représenté par COMINAK, SOMAÏR, IMOURAREN SA et AREVA NC Niger, ci après dénommée AREVA, qui nomme cinq membre à l'assemblée générale.

- La société de patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN SA) qui nomme 5 membres à l'assemblée générale parmi eux, le Président de l'OSRA choisi d'un commun accord entre AREVA et SOPAMIN SA.

- Le GREN (Groupe de réflexion sur les industries extractives, qui nomme un membre à l'assemblée générale.

- La coordination de la société civile d'Arliit (CSA) (sans statuts juridique, qui nomme un membre à l'assemblée générale.

- L'ONG AGHIRIN'MAN (ayant un statut juridique) qui nomme un membre à l'assemblée générale.

- L'association des anciens travailleurs du secteur minier et familles (ayant un statut juridique), qui

nomme un membre à l'assemblée générale.

- La synergie des organisations de la société civile d'Arliit (SOSC) (sans statuts juridique, qui nomme un membre à l'assemblée générale.

Observatoire de santé de la région d'Agadez : machine de propagande ou achat du silence ? :

Depuis sa création en 2011, l'OSRA a ouvert son siège à Arlit jusqu'en 2016 ce siège à été transféré à Niamey par le groupe AREVA.

Le Président de l'OSRA, perçoit une indemnité mensuelle de 600 000 FCFA, il s'agit d'un éminent professeur d'une université du Niger et ancien ministre.

Depuis sa création OSRA envoi à Arlit un médecin (80 000 FCFA par jour) pour effectuer des visites médicales aux anciens travailleurs tous les deux ans, par la suite les visites médicales des anciens travailleurs sont effectuées dans chaque chef lieu de région.

Les anciens travailleurs reçoivent chacun la somme de 20 000 FCFA s'il se présente à chaque consultation.

Les associations membres d'OSRA qui accompagnent le médecin lors des consultations dans les régions perçoivent « des frais ».

Depuis sa création, aucune maladie professionnelle n'a été décelée et très peu des anciens travailleurs ou familles ont bénéficiés d'une prise en charge ou indemnisation par OSRA.

Aucune observation sur l'impact éventuel des activités minières sur la santé de la population riveraine des sites miniers et sur les zones traversées lors du transport de l'uranate et produits chimiques n'a été faite ou envisagée par OSRA.

Aucune étude épidémiologique transparente sur diverses catégories des populations riveraines permanentes ou saisonnières des sites miniers ayant pu être soumises aux éventuels effets des activités minières n'a été faite par OSRA.

Aucun suivi sanitaire des populations



**LE JOURNAL MAÏ MAGANA
DISTRIBUÉ PARTOUT AU
NIGER ET DANS LE MONDE**



Photo : Le siège de l'OSRA à Arlit

vivant autour des sites miniers à partir des enregistrements faits dans les différentes structures médicales n'a été effectué par OSRA.

Aucune étude de mortalité des travailleurs des mines n'a été faite par OSRA dans les hôpitaux de SOMAIR et COMINAK de 1977 à nos jours.

Aucune contribution à l'information, à la formation et à la sensibilisation des populations riveraines sur les effets de la radioactivité n'a été faite par OSRA.

Aucune incitation par OSRA à la création d'un hôpital de référence à Agadez.

Certaines structures membres fondateurs de OSRA protestent et suspendent leur participation :

L'association Sherpa et médecin du monde qui ont conduit les négociations jusqu'à la signature de l'accord de création des observatoires de santé d'AREVA dans le monde ont dénoncé l'accord et suspendu toute participation aux réunions avec AREVA ou ses filiales.

L'ONG Aghirin'man a suspendu toute participation aux activités de l'OSRA depuis 2012 suite au détournement de l'OSRA de ses objectifs statutaires.

Aujourd'hui, l'observatoire de santé de la région d'Agadez est soit disant transféré à Niamey (sans siège) pour mieux servir la propagande. Les anciens travailleurs sont assignés dans les chefs des régions attendant un OSRA qui fait tout pour diviser et régner.

Comme on peut le constater, Areva n'a pas son pareil pour récupérer au profit de sa communication les mesures qu'elle a été contrainte d'adopter sous la pression. Cette opération « propagando-médiatique » qu'est l'observatoire de santé de la région d'Agadez, créée pour servir le contre-feux aux mobilisations des anciens travailleurs et des populations et dribbler les organisations de la société civile nigérienne dans un partenariat de cheval et cavalier.

En attendant on ne sait quoi, combien d'anciens travailleurs verront une ma-

ladie professionnelle reconnue ? Combien seront en vie pour bénéficier d'une éventuelle prise en charge médicale ? A quand cette étude sur l'impact éventuel des activités minières sur la santé de la population riveraine des sites miniers et sur les zones traversées lors du transport de l'uranate et produits chimiques ? Probablement très peu et jamais mais AREVA se sera racheté une bonne conscience et un plan médiatique à peu de frais semblable à la corruption. La question d'action en justice pour « blessures et homicides involontaires, mis en danger de la vie d'autrui et faute inexcusable » reste donc sur la table. Prêter main forte à l'observatoire de santé de la région d'Agadez tel qu'il « fonctionne » actuellement peut être assimilé à la complicité de blessures et homicides involontaires, mis en danger de la vie d'autrui et faute inexcusable.

La Rédaction

**LISEZ LE JOURNAL MAI MAGANA !
AYEZ TOUTES LES INFOS LIÉES À L'EXPLOITATION MINIÈRE AU NIGER**

INTERVIEW DE SOULEY SANI SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU SYNAMIN (SYNDICAT DES MINES DU NIGER)



LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES ANNONCÉS PAR AREVA LE SYNAMIN ET LE SYTRAMIN : LES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX SERONT-ILS DÉFENDUS ?

Mai-Magana :

Le 4 octobre 2017, le directeur général de la SOMAIR une filiale d'AREVA au Niger qui exploite l'uranium depuis 1969, vous a annoncé que des mesures de licenciements économiques seront opérées dans cette entreprise à hauteur de 700 travailleurs, que pensez-vous de cette décision ?

Sani Souley SG/BEN SyNamin :

Effectivement, le 04 octobre 2017, le DG de Somair a fait la présentation du plan durant laquelle est ressorti un projet d'ajustement des effectifs du fait de la crise née de la chute du prix de l'uranium. Il s'agit du côté des agents Somair de revenir de 916 à 720 employés et pour les sous traitants de 1402 à 947.

En tant que syndicat nous avons accueilli cette annonce avec prudence et sommes attelés à l'examiner afin d'adapter une démarche intelligente.

Votre syndicat propose t-il des mesures alternatives ou un plan alternatif à celui des licenciements des travailleurs ?

Certainement, nous avons des propositions que nous allons partager avec tous les acteurs concernés par la question.

Avez engagé des discussions avec votre employeur pour fixer les mo-

dalités de licenciements économiques ?

Pour l'instant aucune discussion n'est engagée. Faudrait-il le rappeler aussi que jusque là nous sommes au stade d'annonce.

L'exploitation de l'uranium est une activité qui comporte beaucoup des risques sanitaires pour les travailleurs, quelles sont les mesures qui sont prise par exemple pour protéger les travailleurs contre les rayonnements ionisants ? Ces mesures sont-elles suffisantes à votre avis ?

Je commence d'abord par dire qu'il y'a pas de travail sans risque. C'est pourquoi d'ailleurs tout est cadré par une réglementation en vigueur.

Pour ce qui est de l'exploitation de l'uranium, c'est une activité soumise à un contrôle rigoureux suivant les normes internationales; et à notre connaissance jusqu'ici il n'ya pas eu d'injonction contre la Somair par rapport à cela. Ce qui veut dire que la Somair respecte ces normes dans toutes ses composantes.

Les sociétés minières filiales d'AREVA disposent des hôpitaux à Arlit, les travailleurs sont-ils satisfaits des prestations qui leurs sont offertes dans ces hôpitaux ?

La prise en charge sanitaire des agents et ayants droit est une disposition contractuelle que Somair respecte.

La satisfaction absolue, du fait de sa relativité, est toujours un objectif, donc un idéal. C'est pourquoi il est délicat de se prononcer par un oui ou non. Cependant nous avons institué des rencontres tripartites (direction, représentants, hospital) afin de prendre des mesures idoines dans l'optique de l'amélioration continue des prestations offertes par ces hôpitaux.

Mai-Magana : Votre syndicat défend les intérêts matériels et moraux des travailleurs sous traitants au même titre que les travailleurs engagés directement par les sociétés minières, pourquoi il y a une différence de traitement dans les salaires, les logements, l'eau, l'électricité et la prise en charge sanitaire ?

Parce que ce sont deux employeurs différents

Avez-vous un autre sujet que vous voulez aborder ici ?

Pour le moment non. Cependant nous restons disposés à répondre en cas d'éventuelles questions.

La Rédaction

Interview de Illado Ibro, Secrétaire Général de la section Sytramin SOMAIR (syndicat des travailleurs des mines du Niger)

Mai-Magana : Le 4 octobre 2017, le directeur général de la SOMAIR une filiale d'AREVA au Niger qui exploite l'uranium depuis 1969, vous a annoncé que des mesures de licenciements économiques seront opérées dans cette entreprise à hauteur de 700 travailleurs, que pensez-vous de cette décision ?



M. Illado Ibro : Merci pour l'opportunité que vous m'offre de m'exprimer sur la question qui a fait couler beaucoup d'encre. En tant que Syndicat, perdre un emploi pour un de ses militants c'est toujours déplorable surtout pour plusieurs militants. Nos sociétés minières traversent aujourd'hui une période difficile dû la chute du prix du kilo d'uranium et le non enlèvement du tonnage de la part de SOPAMIN. ce qui conduit à une diminution de la production donc baisse de l'activité et ajustement des effectifs.

Votre syndicat propose t-il des mesures alternatives ou un plan alternatif à celui des licenciements des travailleurs ?

Depuis l'annonce de cette décision nous avons mis un comité de réflexion enfin de trouver des solutions alternatives et une mission a été dépêchée sur Niamey pour rencontrer le ministère du tutelle, les élus du peuple et le gouvernement de la 7^e république notamment son excellence le Premier Ministre avec un cahier de charge contenant des propositions.

Avez engagé des discussions avec votre employeur pour fixer les modalités de licenciements économiques ?

Pour le moment aucune discussion n'est engagée sur ce point.

L'exploitation de l'uranium est une activité qui comporte beaucoup des risques sanitaires pour les travailleurs, quelles sont les mesures qui sont prise par exemple pour protéger les travailleurs contre les rayonnements ionisants ? Ces mesures sont-elles suffisantes à votre avis ?

Bien sûr dans le cadre de la protection des salariés et de leurs familles il y a beaucoup des mesures et des dispositions qui sont et qui continuent d'être prises. Dès lors qu'on travail dans une mine d'uranium le risque est toujours là, il faut le minimiser et trouver un cadre sanitaire pour le salarié et sa famille.

Les sociétés minières filiales d'AREVA disposent des hôpitaux à Arlit, les travailleurs sont-ils satisfaits des prestations qui

leurs sont offertes dans ces hôpitaux ?

Un seule Hôpital pour toute la ville d'Arlit, on ne peut pas parler de satisfaction. Les haoussa disaient " in dambou yayi yawa bejin mai " « Si il y a trop de couscous le gout de l'huile ne se sent pas ».

Votre syndicat défend les intérêts matériels et moreaux des travailleurs sous traitants au même titre que les travailleurs engagés directement par les sociétés minières, pourquoi il y a une différence de traitement dans les salaires, les logements, l'eau, l'électricité et la prise en charge sanitaire ?

Le système de la sous-traitance c'est de l'esclavagisme pure est simple sous une autre forme accepté par l'État du Niger.

Avez-vous un autre sujet que vous voulez aborder ici ?

La responsabilité de l'Etat vis à vis de nous salariés de ces sociétés minières, car depuis qu'on cherche la révision de la convention et l'application de la loi minière 2006, personne ne pense aux conditions de vie de nous travailleurs des mines. Merci je suis toujours disponible pour toute question touchant la vie des travailleurs de mine.

La Rédaction



RENCONTRE DU DG AVEC LE PERSONNEL SOMAIR À ARLIT. « UNE ADAPTATION DE NOTRE ORGANISATION S'IMPOSE POUR FAIRE FACE À LA DÉGRADATION CONTINUELLE DU COURS DE L'URANIUM ... » Doc RCOM-SOMAIR

Le Directeur Général de la SOMAIR, M. ISSA Abdoulaye a rencontré le 4 octobre 2017, les chefs de services et de départements, l'ensemble du personnel

de l'encadrement supérieur, les contremaitres ainsi que les représentants du personnel. Il s'est entretenu ensuite avec les responsables des différentes entreprises extérieures.

C'était en présence du nouveau SG M. ABOUBACAR MAMANE Bachir, du Directeur des Exploitations, M. GARBA ILLOU Abdoul Nassirou et du Directeur de Production M. DAVRINCHE Mathieu.

Objectif de ces rencontres : présenter au personnel et aux responsables des entreprises extérieures, les difficultés actuelles de l'entreprise ainsi que le scénario

retenu et les décisions à mettre en œuvre en 2018 pour assurer une traversée de la période difficile qui s'annoncent.

En introduction aux réunions, le Directeur des Exploitations a pris la parole pour

présenter les résultats sécurité SOMAIR à fin septembre 2017

« Nos résultats sont certes en ligne avec nos objectifs 2017, mais nous avons enregistré entre août et septembre, 47 événements potentiellement graves, liés pour l'essentiel, à la circulation VL/engins et qui nous

interpellent sur le respect des consignes de sécurité et en particulier les règles de circulation routière.», a-t-il déclaré. Il

a demandé davantage de présence des managers sur le terrain et une plus grande implication des responsables des entreprises extérieures pour la sécurité de leur personnel.

En présentant le scénario retenu sur les 8 analysés, ISSA Abdoulaye a mis en évidence la situation particulièrement difficile de l'entreprise, caractérisée par une baisse continue du cours de l'uranium qui se répercute sur le prix Niger, prix qui a chuté de plus 21% entre 2016 et 2017 et cette chute sera de -34% en 2018, une augmentation continue des coûts de production du fait de notre évolution vers des gisements complexes, dont l'extraction et le traitement exigent plus de moyens, ainsi que l'accroissement de la pression fiscale sur l'entreprise.

De toute évidence, pour traverser la période difficile (2018-2021) identifiée par le plan minier, il nous faut impérativement baisser la production de 2100tU en

2017 à 1700tU sur la période 2018-2021, avec comme conséquence une réduction

du parc engins qui passe de 91 à 50 engins et un réajustement de notre organisation afin d'adapter les effectifs au niveau des activités prévues, a expliqué le DG.

De l'exposé du Directeur Général, il ressort que le scénario retenu est le plus à même de permettre la poursuite de nos opérations sur la période 2018-2021 et au-delà, à travers l

a valorisation de tous les gisements inscrits au portefeuille de nos ressources et réserves, l'utilisation de nos stocks historiques de minerai marginal, la réalisation d'un niveau d'investissements permettant le maintien du parc engins et de l'outil industriel, le respect des niveaux de trésorerie compatibles avec les engagements financiers et la poursuite de la constitution du stock RDS (Réaménagement des sites).

Après avoir répondu aux questions posées par les différents intervenants, M. ISSA Abdoulaye a conclu que : « La situation actuelle de l'entreprise est très préoccupante. J'en appelle donc à la cohésion de tous par la compréhension, la rigueur et la persévérance pour qu'ensemble nous puissions traverser avec sérénité la période difficile. Eu égard à l'histoire récente de la SOMAIR, aux compétences et à l'engagement de son personnel, je ne doute point de notre capacité à faire face à cette épreuve et à relever le défi de la pérennisation de notre entreprise.

Recueilli par la rédaction



DÉCLARATION DE LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ANNONCÉS PAR AREVA DANS SES FILIALES ET SON REFUS



La coordination de la société civile d'Arli a examiné la situation sociale et économique suite aux décisions du groupe AREVA de licenciement des travailleurs dans ces filiales et son refus de payer ses impôts au Niger, et fait la déclaration suivante : Depuis 2014 le Niger a signé un accord avec le groupe AREVA sur l'exploitation de l'uranium au Niger dit « accord stratégique » ou accord « gagnant-gagnant ». Dans cet accord trois points paraissent être une avancée significative qui met fin au pillage au Niger de cette ressource naturelle qu'est l'uranium par la France à travers le groupe AREVA : il s'agit de l'application du code minier ou loi minière du Niger de 2006, l'exploitation du gisement d'Imouraren, la nomination des directeurs généraux nigériens à la tête des deux filiales au Niger.

Les nigériens pensaient avoir atteint le bout du tunnel et que la prédation de ce groupe Français commençait à avoir des solutions durables. Hélas, c'était sans compter avec l'esprit rancunier et revancharde caché derrière les accords « Stratégiques » et que notre pays va payer très cher sa résistance et son entêtement à gagner, et c'est ainsi que les mesures de punitions et rétorsions ont commencé à être mises en œuvre par le groupe AREVA :

- 1) Le gisement d'Imouraren selon AREVA n'a aucune valeur et son exploitation n'est même pas envisageable dans l'avenir mais il reste quand même la propriété d'AREVA, mais le Niger encaisse la mise en chômage de presque un millier des travailleurs.
- 2) Le code minier ou loi minière du Niger de 2006 ne

s'applique pas au groupe et à ses filiales au Niger parce qu'il y a des conventions antérieures plus profitable pour AREVA qui ont une durée de vie de 99 ans notamment la neutralisation de la TVA. S'en est donc fini avec cette indépendance que nous croyons avoir eu depuis 57 ans. Pour couronner le tout, les filiales d'AREVA au Niger, refusent de payer l'impôt (cas de la taxe professionnelle) qu'elles ont payé pendant que les directeurs généraux étaient Français.

3) Dès 2015, à la nomination du premier directeur général nigérien à la tête d'une des filiales, on lui met sur les bras la sale besogne de licencier au moins 150 agents et l'affranchissement de 200 sous traitants. En 2017, AREVA vient de mettre sur les mêmes bras le licenciement de 200 agents sur les 916, l'affranchissement de 500 sous traitants sur les 1450 à la SOMAIR et environ 400 autres agents et sous traitants à la COMINAK. On note que les sous traitants sont des « esclaves d'AREVA » qui ont des « salaires » de 92 euros par mois et ne bénéficiant d'aucun avantage (logement, eau, électricité, soins médicaux, assurance etc.). Nos Nigériens nommés directeurs généraux n'ont d'autres horizons que l'échec.

4) La baisse de prix de vente de l'uranium nigérien d'environ 73 000 FCFA à 50 000 FCFA et la chute continue vers 20 000 FCFA sous le prétexte de l'accident de Fukushima mais que l'autre prétexte de la guerre nucléaire entre les Etats-Unis et la Corée du nord et la mise en exploitation par AREVA des gisements d'uranium en Mongolie, n'a pas permis de rendre l'uranium plus stratégique. Pour tout verrouiller, la SO-

D'ARLIT SUITE AUX LICENCIEMENTS DES TRAVAILLEURS DE PAYER SES IMPÔTS AU NIGER



PAMIN (société de patrimoine des mines du Niger) équivalent d' AREVA façon Niger, a vu toutes les portes de vente d'uranium lui être fermée donc mise dans l'incapacité de vendre un gramme d'uranium dans le monde entier et la part d'uranium nigérien reste entassée sur le lieu de production.

Voilà donc la bombe à retardement qu'AREVA a mis entre les mains des Nigériens après avoir pillé, détruit l'environnement, provoqué probablement la maladie et la mort des centaines de travailleurs suite à leur irradiation, entassé plus de 50 millions de tonnes de résidus radioactifs à Arlit, qui ont une durée de vie des milliards d'années, acheté, vendu et encaissé la valeur de 150 000 tonnes d'uranium nigérien pendant un demi-siècle.

Face à cette attitude et à la volonté d'AREVA de fermer les mines du Niger en dépit de cette pression de l'Europe sur le Niger pour freiner la migration en créant des chômeurs dans la région d'Agadez et face à la recrudescence du terrorisme qui se nourrit de ce chômage et de la pauvreté, la coordination de la société civile d'Arli estime que la légitime défense reste la seule issue qui est accordée aux Nigériens et demande :

**** Au gouvernement du Niger : d'envisager des mesures de rétorsions notamment l'interdiction de toute sortie d'uranium nouveau et l'obligation pour AREVA d'acheter en priorité au prix à convenir avec la SOPAMIN toute la part d'ura-**

nium que cette dernière n'as pas pu vendre ; la confiscation immédiate du gisement d'Imouraren et le maintien unilatéral des prix du kilo d'uranium à 73 000 FCFA que nous estimons d'ailleurs à 195 500 FCFA ; d'exiger à la France un réaménagement des sites miniers des filiales d'AREVA au Niger.

***** A AREVA : de Suspendre tout plan social visant à mettre des travailleurs en chômage en compensation du demi-siècle de profit réalisé ; la cessation de l'incivisme fiscal au Niger notamment le paiement immédiat et sans condition de la taxe professionnelle ; la transparence dans la gestion de cette quantité d'uranium mise de coté chaque année depuis 2014 et stockée en France pour servir au réaménagement des sites miniers du Niger à la fin de l'exploitation.***

***** Apportons notre soutien sans faille au conseil municipal d'Arli victime de l'incivisme fiscal d'AREVA.***

***** Aux populations nigériennes notamment celle d'Arli de sortir massivement dès le lancement du mot d'ordre pour marcher et exprimer pacifiquement leur colère et leur refus de toutes les mesures envisagées ou mises en œuvre par le groupe AREVA.***

LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT

UN DEMI-SIÈCLE D'EXPLOITATION D'URANIUM AU NIGER PAR AREVA

FOUILLER DANS L'HISTOIRE



Pourquoi les nigériens ne profitent pas de leur uranium (deuxième partie) :

Imouraren, la plus grande mine d'uranium d'Afrique :

Après l'accord sur le prix de l'uranium, la crise entre Paris et Niamey n'est pas complètement soldée. Un contentieux reste en suspens : l'attribution du gisement d'Imouraren, tandis que les négociations avec les entreprises chinoises se poursuivent, débouchant en novembre 2007 sur l'attribution à la CNUC, devenue Sino-Uranium, du gisement d'Azelik, exploré depuis 2006. A Paris, on n'imagine pas qu'Areva puisse être évincée d'Imouraren, mais on craint qu'en raison de sa taille le gisement ne soit partagé entre plusieurs concurrents. « Le Niger est déterminé à mettre en œuvre une politique de diversification de ses partenaires, ce qui signifie que le monopole que détenait Areva dans notre pays est cassé », avait prévenu la ministre nigérienne des Affaires étrangères Aichatou Moundawdou, au lendemain de la visite de Bockel.

Les émissaires se bousculent donc à nouveau à la présidence nigérienne. Ceux d'Areva, bien sûr, comme Zéphirin Diabré, directeur Afrique et Moyen-Orient du groupe, mais aussi l'amiral retraité Thierry d'Arbonneau, officieusement envoyé spécial du groupe « sur certains dossier sensibles africains. » Le pouvoir politique continue également d'être mis à contribution : Sarkozy, qui s'était déjà fendu d'un coup de fil à son homologue fin juillet, renouvelle le 7 septembre, « à la demande d'Anne Lauvergeon », présidente d'Areva, un appel au président nigérien « assorti d'une invitation en bonne et due forme à l'Élysée », que Tandja refusera d'honorer. Bruno Joubert, « monsieur Afrique » de la cellule diplomatique de l'Élysée, et son adjoint Rémy Maréchaux se rendent également au Niger. « Enfin, coïncidence Guy Labertit, l'ancien délégué Afrique du PS, toujours actif à la Fondation Jeun Jaurès, a également été reçu par le président nigérien. Labertit est un proche de Mahamadou Issoufou le leader du PNDS, un parti d'opposition dont le président Tandja

s'est rapproché après avoir limogé le premier ministre Amadou Hama.

L'accord est finalement signé le 13 janvier 2008, à Niamey et non à Paris par Mahamadou Tandja et Anne Lauvergeon. Il entérine formellement la hausse du prix de l'uranium déjà négociée et donne « l'agrément » à Areva pour l'exploitation d'Imouraren.

Les négociations franco-nigériennes pour la future société minière d'Imouraren se poursuivent pourtant, et Tandja continue de souffler le chaud et froid : en avril, l'un des cinq nouveaux permis promis oralement à Areva est attribué à un concurrent étranger. « Alors que le président Nicolas Sarkozy est attendu fin mai en Angola, [...] l'entourage de Mamadou Tandja fait pression pour qu'il fasse escale à Niamey. Un arrêt qui, pour l'instant, n'est pas prévu au programme. » En juin, un projet de loi qui accorde des avantages dérogatoires pour les investissements miniers répondant à certaines normes est adopté, du sur-mesure pour Areva : Seul le projet Imouraren confié à Areva répond à ces critères. Les négociations buttent encore sur la part qui reviendra au Niger. Tandja revendique 40%, alors qu'Areva ne décolle pas du seuil de 33%. Le chef de l'Etat nigérien pose aussi comme préalable la construction d'une voie ferrée pour faciliter l'exportation de l'uranium et désenclaver certaines localités.

Uranium contre soutien à la dictature :

La convention d'exploitation du site d'Imouraren tenue secrète à ce jour, est finalement signée début 2009, une fois que Nicola Sarkozy aura accepté de faire escale au Niger. Au terme d'après négociations, Areva a touché le jackpot avec le concours actif du gouvernement français. Cette fois en-

POUR PRÉPARER L'AVENIR

core, c'est le Niger qui a plié : sa participation ne sera que 33% contre 67% pour Areva.



En 2009, Mahamadou Tandja entre dans la dernière année de son second mandat. En vertu de l'article 36 de la constitution nigérienne, qui ne peut être révisé, il lui est interdit d'en briguer un troisième. Tandja a prêté serment sur le Coran qu'il ne tenterait pas de modifier la Constitution comme l'ont fait d'autres chefs d'Etat africains pour se maintenir au pouvoir jusqu'à la mort. Mais pendant plusieurs semaines, des manifestations « spontanées » de ses partisans réclament qu'il prolonge son mandat de trois ans, au motif inusable de permettre « au président de la République [de] boucler tous les chantiers qu'il a engagé ». Aux manifestants favorables au « tazartché » (la continuité, en langue Haoussa) s'opposent des manifestations en défense de la Constitution et la république. Associations, syndicats et partis, regroupés dans le Front uni pour la sauvegarde des acquis démocratiques (FUSAD), réclament des garanties. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la grande majorité des Nigériens refuse le retour à la dictature, même maquillée. Faute de soutien à l'intérieur, Tandja va réserver sa réponse jusqu'à la visite d'un hôte de marque : le président français Nicolas Sarkozy, en avril 2009. « Je suis prêt à partir le 22 décembre prochain », affirme Tandja à cette occasion, mais, ajoute-t-il, « les

gens se sont prononcés pour demander de permettre trois ans au président de la République. [...] cela est l'affaire du peuple et de l'Assemblée nationale. [...] c'est à eux de savoir ce qu'il faut faire ». Lorsqu'il s'exprime, Nicolas Sarkozy ne se contente pas de passer sous silence le bilan du régime en matière de restriction des libertés publiques et d'exactions de l'armée. Il donne sa bénédiction aux manigances en cours. « Le Niger est une démocratie vivante », affirme Sarkozy qui tresse des lauriers à son hôte : « C'est lui qui a redonné à la démocratie ses lettres de noblesse dans le pays. » Pour le président français, il faut « que la classe politique décide » si Tandja doit se maintenir au pouvoir. Pour faire bonne mesure, et pour casser l'image d'une France « prédatrice », Sarkozy s'invite à une réunion de la section locale de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui ne concerne en principe que la dirigeante d'Areva. Il vante les accords signés avec le groupe français, un modèle selon lui des liens « débarrassés des pesanteurs du passé » qu'il prétend promouvoir avec l'Afrique.

Areva aussi nie tout deal politique au service de ses intérêts : « la visite du

président de la République n'influe en rien » sur ses affaires. C'est « une rencontre d'amitié, dans le cadre de relations diplomatiques. Rien de plus » un mois plus tard, le 4 mai 2009, est organisée une grande cérémonie pour célébrer la pose de la première pierre du chantier d'Imouraren, en présence des officiels nigériens, des chefs traditionnels et d'Anne Lauvergeon qui s'exclame : « Quarante ans de collaboration s'ouvrent à nous ! » du nouveau secrétaire d'Etat à la coopération française Alain Joyandet et même de l'ambassadeur de Chine au Niger coïncidence remarquable, les principaux leaders de la rébellion touarègue sont également présents. La veille de l'inauguration, ils se sont vu proposer une rencontre officielle et ont pour la plupart répondu à l'appel. A l'exception d'une promesse d'amnistie, aucune des revendications initiales ne semble avoir été satisfaite. « Aucun calendrier n'a été établi », confirme un délégué d'un mouvement rebelle, cité par RFI. Quelles contreparties ont donc été négociées pour ceux que Tandja appelle désormais « enfants du Niger » ? « Peut-être une part du fabuleux gâteau d'Imouraren... »



Le coup d'Etat constitutionnel annoncé par Tanja : Sarkozy fait-il semblant de soutenir ?

A l'occasion de la cérémonie d'Imou-raren, une nouvelle mise en scène « simulant la spontanéité d'un soutien populaire » réclame le maintien du Président au pouvoir, et celui-ci clarifie ses intentions, sans susciter le moindre trouble chez ses invités : « le peuple demande que je reste, je ne peux pas rester insensible à son appel.



» il annonce donc un référendum pour permettre à ce dernier de se prononcer sur le tazartché en même temps que sur un nouveau texte constitutionnel. Tandja ne trahi pas sa parole, affirment ses partisans : il ne modifie pas la constitution, il la remplace ! Dès lors le bras de fer s'engage au Niger contre ce coup d'Etat annoncé. Le 25 mai, le président est désavoué par la cour constitutionnelle. En réponse, Tanja dissout l'Assemblée nationale pour qu'aucun parlementaire ne puisse le mettre en accusation pour trahison devant la Haute Cour de justice. Alors qu'un front de défense de la démocratie (FDD) est constitué, rassemblant de grande majorité des forces vives du pays, y compris des partis qui appartenaient jusqu'ici à la majorité présidentielle. Tandja s'octroie les pleins pouvoirs et décide de gouverner par ordonnances et décrets en vertu de l'article 58 de la constitu-

tion qui l'y autorise quand « l'indépendance de la république est menacée ». Cette disposition a été léguée par nos juristes aux anciennes colonies françaises, à l'imitation de l'article 16 de la Ve République qui autorise sous certaines conditions le recours à la dictature. Pour tenter de dénouer la crise, différentes institutions s'emparent du dossier : l'ONU, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique d'Ouest, l'Union Africaine et l'Union Européenne

(UE) qui menace de geler son aide budgétaire. Les Etats-Unis, le Canada ou encore la Belgique condamnent le processus mis en œuvre. Mais le gouvernement français se contente de rappeler mollement « l'importance qu'[il] attache au cadre constitutionnel du Niger, à la préservation de l'acquis démocratique de ce pays et à sa stabilité » comme si « n'avaient pas déjà été mis à mal. Le 5 juillet le président Sarkozy fait mine de découvrir la situation du Niger et prononce, à l'occasion de la 35e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, un discours dans lequel certains journalistes voudront voir une nouvelle confirmation de ses promesses de rupture avec la tradition Franco-africaine. Dans ce pays où, en mars, il était selon ses propres termes « venu saluer à Niamey l'enracinement de la démocratie au Niger », il juge soudain la situation » inquiétante

et décevante » et estime que les institutions « sont aujourd'hui directement menacées par un dévoiement de certaines dispositions constitutionnelles au service d'intérêts particuliers et non de l'intérêt général ». Tandja n'en continue pas moins sur sa lancée : il modifie le code électoral sans respecter les délais légaux, remplace les membres de la commission électorale par de fidèles soutiens, interdit grèves et manifestations, fait interpellier militants, journalistes et responsables politiques. Le 11 juillet, l'UE réitère sa condamnation et commence à geler son aide budgétaire. La France fait mine de s'aligner sur cette position et condamne par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères « des atteintes répétées à la démocratie », mais sans en tirer la moindre conséquence contrée en matière de coopération. Au lendemain du référendum du 4 Août, les résultats sont tellement conformes à la volonté du président Tanja que les affiches ou il remercie le peuple de son soutien sont collées avant même la proclamation officielle des résultats..... le tazartché est officiellement approuvé à 92,5% par 68,3% des électeurs, alors que les bureaux de vote sont restés quasi vides. Doté de pouvoirs accrus par la nouvelle constitution, Tandja entend désormais préparer une succession dynastique au profit de son fils, comme hier au Togo, au Gabon et peut-être demain au Sénégal, les condamnations étrangères sont unanimes, à l'exception de la France qui renoue avec l'apathie diplomatique que facilitent les mois d'été, le gouvernement français se contente de « prendre note » des résultats et affirme qu'il sera « très attentif à l'organisation prochaine d'élections législatives », ce qui vaut acceptation de la nouvelle Constitution et du maintien de Tandja à la présidence.

Cette position heurte de front les aspirations des démocrates nigériens, regroupés dans la coordination des forces pour la démocratie et la répu-



blique (CFDR), qui expriment leur inquiétude devant ces déclarations « très équivoques ». Malgré les arrestations arbitraires et les manœuvres d'intimidation physiques qui s'amplifient contre leurs militants et les journalistes, ces derniers maintiennent le cap et annoncent le boycott des prochaines élections législatives. Les opposants à la dictature ne dénoncent pas que les compromissions diplomatiques, mais aussi les soutiens financiers du régime : on a accordé des permis de prospection à tort et à travers sur le fond de corruption aggravée. Areva le sait très bien et les chinois aussi. Les pots de vin se sont multipliés. Les enfants de Tandja sont impliqués [...]. c'est absolument inouï ce qui se passe dans le pays, Et c'est toute cette mafia qui est soutenue par les positions complaisantes à l'égard du Niger », explique Marou Hamadou, président du Front uni pour la sauvegarde des acquis démocratiques.

Nouveau coup d'État : Areva et la France ?

Le boycott des élections législatives est fortement suivi le 20 octobre, et le Niger s'isole encore davantage sur la scène internationale. Intransigeant mais sans doute conscient de compter sur des soutiens de moins en moins nombreux, Tandja « cherche à rassurer l'armée, dont l'opposition lui serait fatale, en signant une amnistie générale pour tous les actes de guerre commis au Nord-Niger depuis 2007, tant pour les rebelles que pour les militaires. Encore une fois au Niger, l'impunité est faite valeur fondatrice d'un nouveau régime politique. » mais cela ne suffira pas à garantir sa longévité : le 18 février 2010, trois mois après l'installation du nouveau parlement, Mamadou Tandja est victime d'un coup d'État militaire qu'il redoutait depuis plusieurs mois, « en deux petites heures et avec très peu d'hommes, les responsables militaires parmi les plus puissants du pays ont fait tomber un régime installé illégalement. [...] certains acteurs du renversement de Tandja n'en sont pas à leur "coup" d'essai : le chef d'orchestre du coup d'État du 18 février 2010, le colonel Djibrilla Hima, dit "pelé", actuel commandant de la zone militaire de Niamey, faisait partie [...] en 1999 des meneurs du coup de force qui avait conduit à l'assassinat du président Ibrahim Barré Maïnassara. » les chef d'escadron Salou Djibo est placé à la tête du pays par les putschistes,

qui se rassemblent au sien du Conseil suprême pour la démocratie (CSRD). Si le coup d'État est condamné pour la forme par l'Union africaine et d'autres instances, il est visiblement accueilli avec soulagement à l'extérieur comme à l'intérieur du pays.

La chute du régime Tandja, qui avait tenu tête à la firme et au gouvernement français et qui, même après l'inauguration d'Imouraren, avait continué à filtrer ouvertement avec la Chine, n'est finalement pas une si mauvaise affaire pour Areva. Et compte tenu de notre longue tradition d'ingérence dans la vie politique nigérienne, on peut évidemment s'interroger sur les liens que les putschistes nigériens ont entretenus avec les services secrets français avant de passer à l'action. Le coup d'Etat a-t-il pris de court les autorités françaises qui avaient avalisé jusque-là le Tazarché de Mahamadou Tandja, ou bien l'apprenti dictateur a-t-il été lâché par l'ancienne puissance coloniale ? Visiblement, l'entêtement du président nigérien à refuser toute forme de compromis, même de façade, et son isolement croissant sur la scène internationale rendaient difficilement tenable la position diplomatique française. Quelques jours avant la chute du président nigérien, le magazine challenge annonçait que l'Elysée s'inquiétait « de la pérennité du "partenariat durable" entre Areva et le Niger », que Sarkozy voulait y dépêcher un ministre « afin de dissuader le président Mamadou Tandja de se rapprocher des chinois et des Iraniens ». Ce rapprochement diplomatique de Tandja avec l'Iran avait également suscité l'irritation des Etats-Unis. Et justement le 23 juillet 2010, à la ville du 15e sommet de l'Union Africaine, Jean Ping, le secrétaire général de cette organisation, confessait à un journaliste de RFI que certains pays étaient particulièrement bien informés : « Devant l'intransigeance du président Tandja, je peux vous dire que nous savions que quelque chose allait se passer.[....]



La destitution de Tandja était donc attendue par la France qui n'a rien entrepris pour lui venir en aide, comme elle le fait régulièrement avec d'autres chefs d'État africains « amis ». on peut également s'interroger sur la présence d'une barbouze française, Robert Dulas, aux côtés du chef

de la junte pendant la période de transition.

Areva épargnée par la junte de transition

Étrangement, au lendemain du putsch et avant toute déclaration nigérienne, c'est Alain Joyandet, secrétaire d'État français à la coopération, qui annonce qu'il n'y a « aucune raison de craindre que le partenariat à long terme qu'Areva a construit avec l'État nigérien et les populations locales soit perturbé ». Information de première main, incantation ou intimidation ? Deux jours plus tard, alors que la société civile nigérienne presse la junte de lancer « une révision rationnelle et globale de certains accords signés par l'ancien régime », Anne Lavregeon annonce un déplacement à Niamey début mars en compagnie du ministre français de l'Industrie, Christian Estrosi.

A la demande de l'Elysée, le voyage sera finalement annulé aussi rapidement qu'il avait été annoncé, le 26 février en revanche, Areva annonce un report de trois ans de la mise en exploitation du site d'Imouraren. Moussa Souley, cadre d'Areva à Niamey, explique : « avec la crise financière, les marchés ont évolué et nous avons dû réévaluer le coût global du projet. » un an plus tôt, le groupe expliquait pourtant que la crise n'avait « aucun impact » sur ses « projets africains » et promettait que « le calendrier serait respecté ». Areva espérait sans doute endiguer la baisse des prix qui rend l'exploitation moins rentable, et peu importe les promesses faites au Niger en matière de retombées financières rapides. il s'agit aussi de faire pression sur la junte et de décourager toute remise en cause des contrats signés avec Tandja. Et ça marche : le 17 mars, un conseiller du nouveau ministre des Mines et de l'énergie, Mahaman Abda, déclare imprudemment à une agence de presse américaine que « les autorités militaires ont décidé d'au-

secrétaire général du gouvernement nigérien, Mahamadou Laouel kader, [...] recruté par le groupe nucléaire français AREVA comme conseiller pour l'Afrique, a été auditionné la semaine dernière à Niamey par la haute sécurité, une division stratégique des service secrets nigériens rattachés sous la tutelle de la présidence ». Et puis... plus rien. Il s'agissait en fait de faire pression sur la multinationale pour obtenir une aide d'urgence alors que le pays connaît une nouvelle crise alimentaire. Déjà sollicité en mai 2010 pour une livraison de 1 100 tonnes de nourriture, le groupe français est remis à contribution par Salou djibo. Après avoir traîné les pieds, et face au menaces du général, Areva a finalement « renforcé en juillet 2010 les actions engagées sur place par de nouvelles livraisons » afin, bien sûr, de se montrer « solidaire de la population du Niger ».

A la veille du référendum sur la nouvelle constitution, Moussa Tchangari, secrétaire général de l'association Alternative espaces citoyens, établissait le bilan suivant : « i n'y a vraiment rien de sérieux, les militaires ont mis en place une commission de moralisation, mais c'est du déjà-vu pour les nigériens. Ils auraient pu engager des vrais audits avec des cabinets indépendants et revenir sur la gestion de l'État sur dix ou vingt ans. Ils ont préféré la mise en place d'une commission de moralisation, qui interpelle des responsables de sociétés d'État et autres sur la base des travaux d'inspection faits précédemment. Mais si des personnes ont été arrêtées, les plus gros dossiers ne sont pas touchés, les enquêtes ne sont jamais allées au fond. Sur la question des permis, mis à part le fils de Tandja et un ancien ministre qui été arrêtés, d'après des informations déjà largement diffusées publiquement, le travail n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant. chaque fois qu'il y a un coup d'État, ou un changement de régime, on met



diter tous les contrats d'uranium et d'Or », y compris donc ceux d'Areva. Le lendemain de la confirmation de l'audit par Areva, rétropédalage en urgence d'Abdoul-Karim Goukoye, le porte-parole des militaires : « personne n'en a officiellement parlé, ce n'est pas à l'ordre du jour, on n'a rien dit là-dessus. » Areva aurait « accepté d'augmenter de 50% le versement prévu au gouvernement. » quelques mois plus tard, nouvelle alerte : le journal Les Afrique croit savoir que les militaires sont passés « à la vitesse supérieure. [...] De source autorisée, on apprend que l'ex-



toujours en place ce genre de commission pour faire l'état des lieux et enquêter sur la gestion des précédentes autorités. Cela n'a jamais donné aucun résultat significatif. De toute façon, dans le cas présent, la commission n'a pas la capacité de décider ce qu'elle va regarder, elle regarde ou la junte lui dit de regarder. Elle ne va pas décider d'elle-même d'enquêter sur les mines d'or ou sur Areva. » La junte était sans doute d'autant moins pressée d'auditer réellement les finances publiques que plusieurs milliards de francs CFA se sont volatilisés quand elle était aux affaires.

Issoufou : une nouvelle ère ?

On peut mettre au crédit de la junte militaire d'avoir tenu ses promesses en matière de retour à la démocratie. Avant qu'elle ne se retire du pouvoir, une nouvelle constitution a été élaborée en concertation avec la société civile et soumise à référendum le 31 octobre 2010. Si certaines propositions du conseil consultatif ; relatives aux droits des citoyens, ont été écartées par les militaires, il y néanmoins consensus sur les progrès de cette constitution au regard des précédentes. Elle comprend par exemple quelques articles traitant « de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles et du sous-sol » qui gravent dans le marbre les principes de « transparence », « la protection de l'environnement ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures ». Reste bien entendu à vérifier que la pratique sera en conformité avec les textes « malheureusement non ».

Pendant la période de transition, ni l'Elysée ni Areva ne sont évidemment désintéressés de l'identité du futur président. Quand Amadou Cissé, premier ministre sous régime Baré envisage de se présenter, il est reçu par Claude Guéant, le secrétaire général de l'Elysée, et par Anne Lauvergeon, qui se déclare prête à recevoir, madame est trop bonne, tous les candidats, Officiellement, son conseiller nigérien, Laouel Kader, ancien conseiller de Hama Amadou, qui est candidat, est « déchargé du dossier nigérien » pendant la période électorale. En mars 2011, conformément aux promesses initiales des militaires, les élections présidentielle se déroulent de manière globalement satisfaisante. Au second tour, Mahamadou Issoufou (PNDS-Tarayya) ; rallié par Hama Amadou (Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine (MODEN/FA-Loumana), est élu avec 58% des voix contre Seïni Oumarou (MNSD-Nassara), l'ex-premier ministre de Tandja pendant Tazarché.

Dans son discours d'investiture, Issoufou a promis de prendre « l'intérêt général » comme « boussole », se fixant comme priorité la lutte contre l'insuffisance alimentaire grâce au développement de l'agriculture et à la valorisation des ressources du sous-sol nigérien. Issoufou, pour avoir été directeur d'exploitation puis secrétaire général de la Somaïr dans les années 1980, connaît bien la question de l'uranium nigérien et il n'a pas manqué par le passé de dénoncer le rapport inégalitaire entre la firme française et l'État nigérien. Il a plus récemment été l'un des intermédiaires entre Areva et Mamadou Tandja alors de la négociation du contrat de l'Imouraren, période au cours de laquelle certaines lui reprochent d'avoir tardé à prendre position contre le Tazarché. Approuve-t-il pour autant la nouvelle convention minière ? Son entourage laissait entendre avant l'élection qu'il ne ferait « aucune cadeau » à la multinationale française en cas de victoire à la présidentielle.

D'implantation d'une petite base permanente pour sécuriser l'exploitation de ses gisements d'uranium et reprendre en main la formation des militaires nigériens. Issoufou n'a à ce jour pas donné suite malgré l'appui qu'auraient apporté à la demande française son chef d'État-major et son « conseiller spécial », Salou Souleimane, ex-ministre de l'Intérieur, « commissaire de police formé à Lyon, que l'on dit proche des services secrets français », Areva a en revanche obtenu la signature d'accord de sécurisation qui « consacre notamment la mise à disposition du groupe français des forces de police, le gendarmerie, de l'armée ainsi que les éléments de la garde présidentielle du Niger. » soit près de mille hommes au total pour sécuriser les mines françaises. « point de soldats français à Arlit, donc, mais ces derniers ne sont pas très loin », les forces spéciales françaises restant pré positionnées au Burkina « et également en nombre restreint à Niamey », pour « mettre sur pied un corps de forces spéciales au sein de l'armée nigérienne » comme en Mauritanie et au Mali. Selon le Canard enchaîné ; le président Issoufou aurait également accepté d'aider secrètement les livraisons d'armes françaises à la rébellion libyenne au printemps 2011. L'avenir dira si le président nigérien va inaugurer une nouvelle ère dans les rapports de son pays avec l'ancienne puissance coloniale. A cet égard, s'il est exact qu'il a été initié à la Grande Loge nationale française en 2009, cela ne constitue pas un signe des plus prometteurs. Quoi qu'il en soit, et même si Issoufou décidait d'engager un nouveau bras de fer avec Areva pour lui faire payer le juste prix de son uranium, la France n'en serait pas quitte pour autant de sa dette vis à vis du Niger, au regard des désastres sociaux, écologiques et sanitaires que son extraction a engendrés dans ce pays.

**UN JOURNAL INDÉPENDANT QUI
DÉNONCE LES ABUS DES SOCIÉTÉS
MINIÈRES AU NIGER,
C'EST MAÏ MAGANA !**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU ROTAB SUITE À LA SUSPENSION DU NIGER DE L'ITIE



Le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) a suivi avec beaucoup de peine, mais sans grande surprise la suspension du Niger par le Conseil d'Administration de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) au terme de la validation du Niger sous la Norme ITIE 2016.

En effet, le Conseil d'administration est parvenu à la conclusion que le Niger a fait dans l'ensemble des progrès inadéquats dans sa mise en œuvre de la Norme ITIE. Ce qui l'a amené conformément à l'Exigence 8.3.c.iii, à suspendre le Niger et demandé au pays de prendre les mesures correctives nécessaires en vue sa réintégration en Avril 2019.

Pour rappel, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a été lancée en 2002 et est devenue aujourd'hui une Norme internationale visant à assurer une meilleure transparence dans la gouvernance des industries extractives. Ayant adhéré à l'Initiative en 2005, le Niger a été admis « pays candidat » en 2007 et déclaré « pays conforme » en 2011. Cette conformité est obtenue grâce à plusieurs réformes du cadre légal notamment l'adoption du Code minier de 2006 et la constitutionnalisation des principes de transparence et de bonne gouvernance dans la Constitution du 25 Novembre 2010. Dans son évaluation du Niger, tout en saluant la position de pionnier que le Niger a occupée ainsi que la pertinence de l'ITIE pour un pays qui est le premier producteur d'uranium de l'Afrique, le Conseil d'Administration de l'ITIE a également relevé de nombreuses insuffisances dans le res-

pect de la norme ITIE et dans la gouvernance des industries extractives en général. On peut citer à cet égard :

1. Le non-respect des exigences de l'ITIE en matière de divulgation des contrats ; de publication des données sur les versements infranationaux au profit des collectivités territoriales des régions extractives, etc.
2. La restriction des libertés et de l'espace de la société civile ainsi que l'absence de mécanisme permettant aux voix non représentées dans le groupe multipartite de se faire entendre dans le cadre du débat national, pour que la mise en œuvre de l'ITIE réponde aux besoins du Pays.

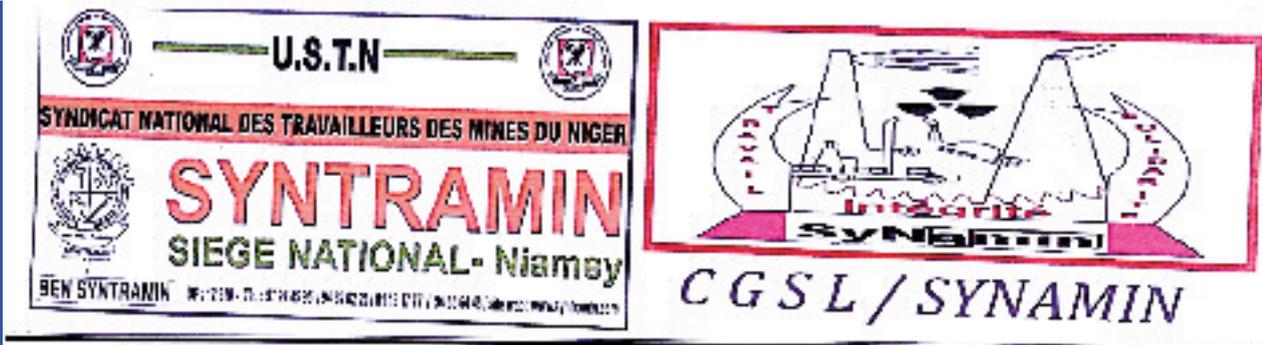
Ainsi en façonnant l'ITIE d'une manière qui lui est propre, le Niger s'est écarté de la voie conduisant au respect entier de la Norme ITIE et à la qualité globale du processus.

Dans sa mission de contrôle citoyen de l'action publique pour la transparence dans la gouvernance des industries extractives, le ROTAB a plusieurs fois interpellé les autorités sur la mauvaise gestion et le non-respect du cadre légal du secteur extractif. L'opinion nationale et internationale se souviendra encore du plaidoyer et de la mobilisation sociale de la société civile pour la publication au Journal officiel (JO) de la République des conventions minières SOMAIR et COMINAK signées en 2014 entre le gouvernement nigérien et le groupe nucléaire français Areva. A cette date encore, ces conventions ne sont toujours pas publiées au JO, en violation flagrante de l'article 150 de la constitution qui dispose : « Les contrats de prospection et d'exploita-

tion des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'État, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés au Journal Officiel de la République du Niger ».

Au regard de tout ce qui précède, le ROTAB conscient du rôle et de la place de la société civile dans la bonne marche de l'ITIE :

1. Invite le gouvernement et toutes les autres parties prenantes à œuvrer instamment à l'application des 23 mesures correctives pour que le Niger retrouve son statut de Pays conforme, et que ses ressources naturelles qui sont non renouvelables et tarissables soient un facteur de bien-être pour les populations et non une source de malédiction du simple fait de la mal-gouvernance. ;
2. Invite le groupe multipartite à se pencher dès à présent sur les autres recommandations contenues dans le rapport du Validateur et dans l'évaluation initiale du Secrétariat international, et à rendre compte des mesures prises en vue de respecter ces recommandations dans le prochain rapport annuel d'avancement ;
3. Et enfin demande aux organisations internationales et aux partenaires techniques et financiers à accompagner le Niger dans l'internalisation du processus ITIE et la mise en œuvre intégrale des mesures correctives avant le délai des dix-huit (18) mois.



Déclaration des Syndicats SYNTRAMIN-SYNAMIN



Réunis en assemblées générales extraordinaires le samedi 14 à la SOMAIR et dimanche 15 octobre à la COMINAK en vue d'examiner la situation de psychose sociale née des annonces des plans de licenciements touchant plus de 900 emplois directs sous-traitants y compris par les directions Générales de la COMINAK et SOMAIR sans consultation préalable des représentants du personnel concernés.

Nous, syndicats membres de la SYNERGIE du secteur minier :

- Dénonçons de vive voix l'attitude unilatérale et colonisatrice du groupe AREVA qui décide de tout dans notre pays.
 - Déplorons l'opacité dans la gestion des sociétés SOMAIR et COMINAK depuis la nigerisation des postes des Directeurs Généraux.
 - Condamnons le projet des plans de licenciements présentés par les Directeurs Généraux de SOMAIR et COMINAK comme seule alternative.
- Au vu de tout ce qui précède, nous, organisations syndicales de la synergie du secteur Minier : SYNTRAMIN et SYNAMIN.

- Tenons à informer l'opinion nationale et internationale qu'AREVA pense être dans un territoire conquis.

- Rappelons à l'Etat l'effet négatif majeur des mesures restrictives de 2015, avec le plan social à la SOMAIR et la fermeture d'IMOURAREN engendrant la perte des milliers d'emplois directs et indirects. C'est pourquoi la SYNERGIE du secteur minier exige de l'Etat et ses démembrements de prendre toutes ses responsabilités par rapport à la situation sciemment créée par AREVA.

- Réaffirmons notre engagement à défendre vaillamment que vaillent les intérêts matériels et moraux des nos travailleurs en particulier et du Niger en général.

- Lançons un vibrant appel à nos militantes, militants et sympathisants de rester sereins, unis, vigilants, calmes et imperturbables pour faire échec aux tentatives de pilleurs du Niger.

La SYNERGIE reste ouverte au dialogue.

Prêts pour la production

Vive le SYNERGIE

Vive le SYNTRAMIN

Vive le SYNAMIN

Tous unis, nous vaincrons

La lutte continue

Ont signé

Pour le BEN SYNTRAMIN : Moutari Aboubacar

Pour le BEN SYNAMIN : Sani Souley

PERQUISITION AU SIÈGE D'AREVA EN LIEN AVEC UNE VENTE D'URANIUM NIGÉRIEN EN 2011



LE SIÈGE D'AREVA, ANCIEN FLEURON FRANÇAIS DU NUCLÉAIRE DÉJÀ AU COEUR DU SCANDALE URAMIN, A FAIT L'OBJET D'UNE PERQUISITION MARDI DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE SUR UNE VENTE, PRÉSUMÉE DOUTEUSE, D'URANIUM NIGÉRIEN EN 2011.

La perquisition, qui avait débuté le matin au siège de la société dans le quartier d'affaires parisien de La Défense, s'est terminée vers 21H00, d'après une source proche du dossier. Areva "confirme une perquisition" et "collabore étroitement avec la justice", avait déclaré dans la journée le groupe, sans donner d'autres détails. Cette opération, réalisée par les enquêteurs de la brigade financière de la police judiciaire, porte sur une affaire de courtage d'uranium nigérien qui

s'était traduite par d'importantes pertes pour Areva, ont indiqué à l'AFP des sources proches du dossier.

L'affaire, baptisée "Uranium-gate", fait l'objet d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet national financier en 2015.

Elle avait éclaté en février 2015 avec la publication, dans l'hebdomadaire nigérien Le Courier, de documents portant sur la vente à l'automne 2011 d'une importante quantité d'uranium pour 320 millions de dollars.

Le stock avait dans un premier temps été cédé par Areva à une société russe, Energo Alyans, qui l'avait ensuite revendu à la société Optima Energy Offshore au Liban.

Quelques jours plus tard, Op-

tima avait vendu l'uranium à la Société de patrimoine des mines du Niger (Sopamin), contrôlée par l'Etat nigérien. Areva avait alors racheté ce stock à la Sopamin à un prix bien supérieur à celui auquel il l'avait cédé au départ.

- Rétrocommissions ? -

"Il s'agissait d'une opération de trading dans le cadre d'une offre intégrée", a indiqué en avril au Monde Christophe Neugnot, le porte-parole d'Areva. En clair, le groupe français était en contact avec un opérateur intéressé par l'achat de centrales nucléaires qui souhaitait aussi, afin de sécuriser son approvisionnement, obtenir de l'uranium.

"Finalement, la vente du réac-

teur ne s'est pas faite, nous avons racheté l'uranium", avec au bout du compte "une perte de 18 millions de dollars", avait ajouté M. Neugnot.

Les enquêteurs s'interrogent sur les plus-values empochées par les intermédiaires, notamment "82 millions de dollars pour Energo Alyans (...), inconnue des traders (et) qui aurait totalement disparu peu de temps après les faits", d'après le journal Jeune Afrique. "Ils cherchent à savoir si, d'une manière générale, ce montage pourrait avoir servi à

dissimuler des commissions ou des rétro-commissions", d'après une des sources proches du dossier.

Le groupe est au cœur d'une autre enquête sur l'acquisition d'une société minière canadienne, Uramin, propriétaire de trois gisements d'uranium en Afrique, pour laquelle il a déboursé 1,8 milliard d'euros en 2007.

L'opération avait tourné au fiasco: après le départ de sa patronne Anne Lavergeon, Areva avait divisé par cinq la valeur de la société et passé, fin 2011, une

lourde provision de 1,5 milliard d'euros..

Ce rachat controversé est au cœur de deux informations judiciaires. L'une porte sur des soupçons d'escroquerie et de corruption lors de l'acquisition d'Uramin, l'autre sur les provisions inscrites par Areva, les magistrats soupçonnant des responsables du groupe d'avoir présenté des comptes inexacts pour masquer l'effondrement de la valeur de la société canadienne.

Sous la houlette de l'Etat français, Areva est engagé dans une

vaste restructuration. Son activité réacteurs doit notamment passer sous le contrôle d'EDF d'ici la fin de l'année.

Ces mesures doivent lui permettre de se relever de lourds revers imputables aux déboires de la construction de son réacteur EPR en Finlande, au fiasco financier de l'acquisition d'Uramin et à la morosité du secteur de l'atome depuis l'accident de Fukushima (Japon) en 2011.



HÔTEL TEMET

Une ère nouvelle



Pour solliciter nos services, joignez-nous au :

Réception et Réservations :

Tel : 227 20 45 20 35

Cel : 227 96 99 60 00

B.P : 128 Arlit-Niger

E-mail : temethotel@yahoo.fr

Découvrez notre nouvel hôtel à Arlit et vous viendrez toujours chez nous ! Hôtel Temet, l'accueil et le confort sont au rendez-vous.

Parce que le métier d'hôtellerie requière des exigences, oui parce que cette tâche exige de la qualité et du savoir-faire, surtout dans un milieu où le besoin est criard, L'hôtel TEMET se désigne pour relever le défi. En effet, il fallait y penser depuis, aujourd'hui c'est fait, Mohamed sidi Ahmed brave le challenge en dotant la ville Arlit de cet établissement inédit et original.

Vous êtes en mission, voyage d'affaires ou en congé et vous désirez passer un séjour plaisant et conforme à votre attente, une seule adresse à Arlit, l'Hôtel TEMET. Cet établissement ultramoderne,

TEMET vous offre ses services 24h/24.

Pour vos réunions d'affaires, les séminaires, conférences, cocktails, banquets et réception de mariage, une seule référence, l'Hôtel TEMET pour le meilleur choix. Un personnel dynamique et justifiant d'une confiance sans cesse renouvelée par ses clients est entièrement à votre disposition pour servir vos besoins et cela, à tout moment.

Avec des chambres spacieuses, confortables, modernes et toutes équipées de climatisation, téléphone, et télévision avec chaînes internationales et Internet à haut

débit,

Nous disposons d'un restaurant convivial, affichant une carte riche et une gastronomie très raffinée, un cadre idéal pour des entretiens et des rendez-vous.

Et ce n'est pas tout, oui encore à TEMET nous disposons d'une station-service TEMET sis à côté de l'hôtel où il est offert des prestations à la clientèle : vidanges, assistance technique.

Venez nous voir, nous sommes situés non loin de la grande mosquée d'Arlit et du centre d'affaires. Avenue de la grande Mosquée d'Arlit

